



La parole aux membres

La bataille des syndicats pour protéger le verre de Waterford dans l'UE

Par Mr. Bernard O'Connor, NCTM O'Connor



Waterford est une ville et une circonscription administrative du Sud de l'Irlande où depuis le 17^{ème} siècle des souffleurs, coupeurs et sculpteurs travaillent le verre. Malgré son interruption lors des troubles qui ont touchés l'Angleterre et l'Irlande, la production a été relancée après la seconde guerre mondiale. C'est ainsi qu'à l'approche des années 2000, « Waterford glass », le principal mais pas l'unique producteur, employait presque 3.000 personnes. Dans les années 1990, Waterford était la troisième marque la plus reconnue aux Etats-Unis et, c'est à elle que revenait la fabrication des trophées pour

les tournois de golf et les courses de formule 1.

Par la suite les choses se sont compliquées. L'an 2000 a été une bulle pour la fabrication du verre, depuis la production a dû être réduite mais le pire était encore à venir. En effet, l'entreprise productrice du verre de Waterford s'est associée à une autre fameuse marque, la porcelaine de « Wedgewood » pour former le groupe « Wedgewood-Waterford ». Et, alors même que Waterford a dû faire l'objet d'une restructuration pour tenter de garder sa production rentable, la partie « Wedgewood » de l'entreprise a vu ses ventes tirées vers le bas entraînant alors la faillite du groupe.

Suite à cela, la marque a été rachetée par une compagnie américaine, « KPS Capital Partners », qui a poursuivi la production non pas à Waterford mais en Europe de l'est, tout en continuant de vendre les produits verriers sous la marque Waterford. Et, même si KPS a depuis relocalisé une partie de la production à Waterford, la grande majorité des produits continue d'être fabriquée en dehors du lieu d'origine historique.

La loi européenne sur les marques précise qu'une marque peut être révoquée s'il y a une tromperie du consommateur quant à la véritable origine des produits portant la marque. C'est clairement le cas pour Waterford puisque en les consommateurs continuent de croire que le verre provient d'Irlande. Pour preuve, en moyenne, 300.000 visiteurs viennent chaque année visiter le petit site de production du centre touristique de Waterford.

« Unite », un syndicat représentant les travailleurs de « Waterford glass », revendique le maintien du lien entre Waterford et sa production de verres et demande à ce titre l'octroi d'une protection de Waterford en tant qu'Indication Géographique (IG). Mais ni l'Irlande ni l'Union Européenne (UE) ne possèdent de lois pour la protection des IG non-agricoles. C'est pourquoi obtenir une reconnaissance du produit en tant qu'IG va être un long processus. La première étape est d'établir, en droit, le lien entre Waterford et la production de verres. Cela se fait en dénonçant, auprès de l'OAMI à Alicante, l'usage trompeur de la marque par ses propriétaires. L'usage de la marque est trompeur lorsque le verre n'est pas fabriqué à Waterford mais que le consommateur pense cela. Cela va prendre quelques années. Dans l'intervalle, la deuxième étape consiste à introduire dans l'ordre juridique irlandais ou européen des lois permettant la protection des IG comme c'est le cas pour le verre de Murano en Italie ou les couteaux de Solingen en Allemagne. Ce travail a déjà commencé au niveau de l'UE.

La fabrication du verre à Waterford est une tradition de longue date et c'est pourquoi le lien ne peut être rompu dans l'esprit des amoureux du verre ou celui des habitants de la ville. Il ne peut être brisé par la conjoncture économique. La voie juridique sera peut être longue mais c'est le chemin à suivre pour, à long terme, être couronné de succès.

Pour plus d'information prendre contact avec : bernard.oconnor@nctm.it

AFFAIRES INTERNATIONALES

AU NIVEAU MONDIAL

OMPI :

Progrès importants réalisés au Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne

Début mai, le Groupe de Travail (GT) en charge de faire des propositions pour amender l'Arrangement de Lisbonne de l'OMPI concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international s'est rencontré à Genève.

D'importants progrès ont été réalisés en vue de parvenir à la conclusion d'un nouveau traité qui étendra le champ d'application de l'actuel Arrangement de Lisbonne. En effet, au-delà des Appellations d'Origine, les Indications Géographiques seront intégrées, et le niveau de protection sera renforcé. Dans ce sens, le GT recommande la convocation d'une réunion de négociations en 2015 pour approuver la révision de l'actuel Arrangement de Lisbonne.

La contribution d'oriGIn a été cruciale durant les 4 années d'activités du GT. Nous sommes heureux de constater que nos recommandations sur la nécessité de rédiger un nouveau traité avec un niveau de protection unique et ambitieux applicable tant aux Appellations d'Origine qu'aux Indications Géographiques ont finalement portés leurs fruits.

Plus d'information à :

http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/li_wg_dev_7/li_wg_dev_7_6.pdf

ICANN :

Garanties pour les DPI dans les nouveaux gTLDs

La 46^{ème} réunion de l'*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN) s'est tenue à Pékin du 7 au 11 avril.

L'une des questions les plus attendues lors de cette réunion était l'avis du Comité Consultatif Gouvernemental (CAG) sur le programme pour les nouveaux domaines génériques de premier

niveau (gTLDs) (pour plus de détails sur les problèmes qui peuvent toucher les IG voir le rapport d'oriGIn du mois de mars). Le GAC a envoyé à l'ICANN une longue liste de critères que les demandes de nouveaux gTLDs, y compris celles affectant les droits de propriété intellectuelle (DPI), devraient respecter, ainsi qu'un nombre d'obligations touchant les sociétés qui géreront les nouveaux gTLDs ainsi que celles qui obtiendront le droit d'utiliser les domaines.

L'objectif de ses recommandations est d'atténuer les activités abusives, telles le *phishing*, les violations des DPI et le piratage. Si retenues et appliquées, ces recommandations transformeraient ces entreprises en tant que véritables agences d'exécution des gTLDs.

Plus d'information (uniquement en anglais) à :

<http://www.ip-watch.org/2013/04/12/debate-in-beijing-icann-as-online-content-regulator/>

OMC :

Le brésilien Roberto Azevêdo est désigné nouveau DG

Le processus de sélection du prochain Directeur Général de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) s'est terminé le 7 mai.

M. Roberto Carvalho de Azevêdo, de nationalité brésilienne, est devenu le nouveau chef de l'OMC (c'est aussi le premier candidat issu d'un pays BRIC - le groupe de pays à économies émergentes, à endosser les fonctions de Directeur Général de l'OMC).

Inde :

Nouveaux enregistrements d'IG

Le 4 avril l'autorité en charge des Indications Géographiques (IG) au sein de l'Office Indien de la Propriété Intellectuelle de Chennai a attribué le statut IG à 21 produits non-agricoles traditionnels en provenance de différents états de l'Inde.

Plusieurs IG proviennent du Tamil Nadu : Madurai malli (jasmin), Pattamadai pai (tapis), Nachiarkoil kuthuvilakku (lampe), broderie de

Toda, *veena* (instrument traditionnel à cordes) de Thanjavur et Chettinad kottan (vannerie).

En plus, dans l'Etat de l'Andhra Pradesh, l'Association des Maîtres Tisserands de Mangalari a célébré la reconnaissance IG tant attendue pour ses saris et ses tissus. Ces saris et robes traditionnels, qui sont confectionnés par des tisserands régionaux depuis plus de 100 ans, se caractérisent par des modèles et des couleurs qui les rendent unique.

Dans l'Etat de l'Uttar Pradesh le statut IG a été attribué aux saris Narayanpet, aux raisins bleus Bangalore de Karnataka, aux tapis Agra durrie, aux gravures Farrukhabad, aux broderies dorées ou bien argentées zardozi et aux navettes tissées Banaras brocades.

Plus d'information à (uniquement en anglais) : http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2013-04-04/chennai/38277306_1_gi-tag-gi-certification-special-status

&

<http://www.thehindu.com/news/national/andhra-pradesh/gi-certification-brings-cheer-to-weavers/article4634435.ece>

Cameroun : Vers l'enregistrement d'une IG cacao ?

Après la récente attribution du statut IG au « Poivre de Penja » et au « miel d'Oku » par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) le Cameroun a démontré un intérêt grandissant pour faire protéger son cacao en tant qu'IG.

Le Cameroun est le cinquième producteur mondial de cacao avec une production qui a atteint les 230 000 tonnes à la fin de la saison 2011/2012. Le cacao camerounais a des qualités spécifiques et des caractéristiques en termes de saveur, couleur et arômes recherchées par les chocolatiers. Il est cultivé par 600 000 planteurs dans sept bassins de production et représente 30% des exportations nationales. Le premier marché d'exportation est l'Union européenne, en particulier les Pays-Bas.

L'OAPI encourage la demande de protection IG pour le cacao camerounais à travers un projet financé par l'Agence Française du Développement (AFD) pour la mise en place des IG dans ses Etats-Membres. Trois zones pilotes ont déjà été identifiées : Nkondjock dans la province du littoral, Mbam-et-Inoubou au centre du Cameroun et Tonga localisé à l'ouest du pays.

Plus d'information à :

<http://www.afriquinfos.com/articles/2013/4/3/cameroun-cacao-letude-indications-geographiques-221260.asp>

Les débuts d'un tel processus au Cameroun remontent à septembre 2010, au moment où des experts se sont réunis à Yaoundé. Le but de la rencontre était l'ouverture d'un débat sur l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'un processus IG au Cameroun dans le secteur du café et du cacao. oriGIn faisait parti des organisateurs de cette initiative.

Les résultats de cette réunion peuvent être consultés à :

http://www.origin-gi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=141&Itemid=97&lang=fr

Brésil : 4^{ème} IG pour le secteur vitivinicole

Le 18 avril le certificat IG ("indicação de procedência" sous la loi brésilienne) pour « Altos Montes » a été attribué par l'Institut Brésilien de la Propriété Industrielle (INPI). Cette distinction récompense le vin et le vin mousseux produit dans les municipalités de Flores da Cunha et de Nova Pádua situées à Rio Grande do Sul, l'Etat du Brésil qui déteint, avec l'Etat de Minas Gerais, le plus grand nombre de produits portant une IG.

Plus d'information à (uniquement en portugais) :

http://www.inpi.gov.br/portal/artigo/indicacao_geografica_marca_nova_fase_dos_vinhos_de_altos_montes_rs

Costa Rica : Changement dans le règlement sur les IG

Suite à la conclusion de l'Accord de Libre échange entre l'Association Européenne du Libre Echange (AELE) et les pays d'Amérique Centrale, le Registre de la Propriété Industrielle du Costa Rica a décidé d'introduire un nouveau cadre juridique pour les IG.

Les changements concernent les conditions à remplir pour une demande d'enregistrement des IGP et AOP et visent à faciliter la procédure et à augmenter ainsi le nombre de produits enregistrés. L'accord doit maintenant encore être ratifié par le Costa Rica.

Plus d'information à (uniquement en espagnol) : <http://www.gaceta.go.cr/pub/2013/02/19/CO MP 19 02 2013.pdf>

Colombie : « Café de Huila » obtient la protection IG

Le 16 avril la Surintendance de l'industrie et du commerce (SIC) de la Colombie a accordé une protection IG à « Café de Huila ».

Les particularités de ce café Arabica sont son équilibre, sa douce acidité, son corps moyen et son arôme intense de fruit et de caramel.

Dans sa résolution la CTI souligne les efforts mis en œuvre par la Fédération « Cenicafé et Almacafé », dans le processus d'enregistrement du produit. C'est un aboutissement pour la stratégie de la Fédération qui vise à protéger les origines régionales des produits et à obtenir une valeur ajoutée qui puisse bénéficier directement aux producteurs nationaux.

Il s'agit de la quatrième IG demandée par la Fédération et protégée par le CTI après « Café de Colombia » ; « Café de Nariño » et « Café de Cauca ».

Plus d'information à (uniquement en espagnol) : http://www.federaciondefeferos.org/particulares/es/sala_de_prensa/detalle/superintende

[ncia de industria y comercio de colombia declara al cafe del huila/](#)

Suisse : Les « AOC » deviennent « AOP »

L'Assemblée générale de l'Association suisse des AOC-IGP qui s'est tenue à Neuchâtel le 7 mai dernier a été l'occasion pour les membres d'approuver la proposition visant à remplacer la dénomination « Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) » par « Appellation d'Origine Protégée (AOP) ». Cette initiative a pour but d'aligner le système suisse avec celui en vigueur dans l'Union européenne (UE). Depuis 1997, la loi suisse autorise l'utilisation des deux dénominations AOC et AOP.

Plus d'information à : http://www.aop-igp.ch/upl/files/cp_AG_AOC-IGP_07-05-2013.pdf

AU NIVEAU BILATERAL / REGIONAL

UE/Etats-Unis

Des progrès ont été réalisés dans le processus de lancement des négociations de l'Accord de Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (TTIP) entre l'UE et les Etats-Unis. Pourtant, le projet normalement confidentiel du mandat de négociations de la Commission européenne, révèle des sujets qui pourraient faire l'objet de controverses pour les Etats-Unis.

Le mandat semble insister sur une protection renforcée pour les Indications Géographiques Protégées (IG) mais demande également des engagements plus poussés dans le domaine des marchés publics ainsi que l'établissement de mécanismes de coopération pour le bien-être des animaux. Au contraire rien n'est indiqué concernant les subventions agricoles.

Le 18 avril, les ministres du Commerce de l'UE ont annoncé qu'ils sont toujours dans les temps pour finaliser le projet de mandat et

commencer les négociations à la fin du mois de juin.

Un pas en avant dans le processus de négociations a été fait de l'autre côté de l'atlantique. Récemment le bureau du représentant américain au commerce a demandé le recueil des commentaires du public sur les intérêts et les priorités des Etats-Unis pour cet accord et l'organisation d'une audition publique qui aura lieu les 29 et 30 mai 2013.

L'éventail des sujets pouvant faire l'objet de commentaires est large et inclus notamment la protection des droits de propriété intellectuelle dans les échanges. Les parties intéressées ont jusqu'au 10 mai pour envoyer leur commentaires par écrit.

Plus d'information à (uniquement en anglais) : http://www.ip-watch.org/2013/04/04/us-trade-office-calls-for-comments-on-transatlantic-trade-deal/?utm_source=post&utm_medium=email&utm_campaign=alerts

oriGIn suit de très près les développements des discussions sur le TTIP, en insistant auprès de la Commission européenne sur l'importance du marché américain pour le secteur des AOP/IGP européennes et sur les problèmes rencontrés pour assurer et mettre en œuvre une protection juridique efficace.

De plus, en partenariat avec la « Berkeley School of Law », oriGIn a récemment publié une liste préliminaire d'appellations candidates au statut d'IG aux Etats-Unis, qui montre le potentiel des produits d'origine dans ce pays. (Voir : http://www.origin-gi.com/images/stories/PDFs/French/Publications/OriGIn/Communiqués_de_presse/Communiqué_de_presse_liste_IG_Etats-Unis_19_04_2013.pdf).

UE/Canada

Les négociations commerciales entre l'Union européenne et le Canada devraient être conclues d'ici la fin de l'été.

Les représentants restent optimistes pour trouver un accord sur les questions qui sont toujours en suspens telles que l'agriculture, la protection par brevets des produits pharmaceutiques et les marchés publics.

Plus d'information à (uniquement en anglais) : <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/160090/>

UE/Japon

Le 25 mars l'Union européenne et le Japon ont officiellement lancé les négociations visant à conclure un accord de libre échange. Un mois après, le premier cycle de discussions s'est tenu à Bruxelles et a été décrit comme un bon début même si des points épineux ont été soulevés

Les négociations sont basées sur les résultats d'un exercice de définition du champ de l'accord complété au mois de mai dernier. Les thèmes couverts par les négociations sont les biens, services et les investissements ainsi que l'élimination des barrières tarifaires et non-tarifaires, les marchés publics, les questions réglementaires, la concurrence et le développement durable.

Plus d'information à (uniquement en anglais) : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=887>

UE/Mercosur

Débutées en 1999 les négociations entre l'Union européenne et le Mercosur ont été bloquées en 2004. Actuellement les deux parties tente une relance des discussions pour la deuxième moitié de l'année 2013.

Les désaccords sont principalement liés à l'accès au marché des produits agricoles ainsi qu'à la suspension du Paraguay du Mercosur. L'ensemble des négociateurs ont exprimé leur volonté d'aller de l'avant pour atteindre un accord prochainement.

Plus d'information à (uniquement en anglais): <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/159681/>

UE/Inde

Les négociations pour un accord bilatéral entre l'Union européenne et l'Inde sont entamées depuis 2007. Et, même si des problèmes sensibles sont toujours présents, des progrès ont été réalisés lors d'une réunion qui s'est tenue mi-avril.

Plus d'information à (uniquement en anglais) : <http://ictsd.org/i/news/bridgesweekly/160090/>

UE/Maroc

Le premier cycle de négociations entre l'UE et le Maroc pour mettre en place une zone de libre échange approfondie et complète (DCFTA) s'est tenu le 22 avril.

Dans le but d'actualiser l'accord d'association signé en 2000, les négociations actuelles couvre des nouveaux domaines tels que les services, les marchés publics, la protection des investissements, des nouveaux engagements dans le domaine de la concurrence et de la propriété intellectuelle. Les dispositions existantes vont également être mises-à-jour en vues de simplifier les procédures douanières et pour réduire les barrières au commerce.

Plus d'information à (uniquement en anglais) : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-344_en.htm?locale=EN

AFFAIRES EUROPEENNES

AUTRES POLITIQUES

Audition publique concernant l'étude de la Commission sur les IG-non agricoles

En mars la Commission européenne avait publié l'étude sur « la protection des Indications Géographiques pour les produits non-agricoles dans le marché intérieur » réalisée par le

cabinet Insight Consulting en collaboration avec oriGIn et REDD.

Les résultats de l'étude ont été présentés le 22 avril à Bruxelles au cours d'une audition publique. À cette occasion, des représentants de bureaux de propriétés intellectuelles, des institutions européennes et des producteurs se sont rassemblés pour évaluer les besoins des parties prenantes et discuter de leurs attentes en matière de protection IG pour les produits non-agricoles dans l'UE.

La Commission européenne souhaite publier sa proposition législative sur le sujet avant le renouvellement, en octobre 2014, du collège des commissaires.

Plus d'information à : http://ec.europa.eu/internal_market/indprop/geo-indications/index_fr.htm

Vers une protection IG dans l'UE pour le « chocolat belge »?

La Belgique est bien connue pour sa longue tradition de fabrication de chocolat. Pour l'histoire, les pralines (chocolat à carapace dure, fourrés à la crème) ont été inventées en Belgique en 1912. Aujourd'hui c'est plus de 200 chocolateries qui sont implantées dans le pays. Néanmoins, le nombre croissant d'imitateurs qui vendent leurs produits comme « made in Belgium » ou « Belgium style », même s'ils n'ont aucun lien avec la Belgique, a le potentiel de saper la réputation construite au fil des siècles. Ce qui a soulevé les préoccupations de l'industrie de la confiserie belge.

Dû fait de ce contexte, l'Association Royale des biscuits, chocolats, pralines et confiseries (Choprabisco) explore actuellement la possibilité de rechercher une protection IG dans l'UE pour « chocolat belge » via le Règlement 1151/2012, qui inclus les chocolats et ses produits dérivés dans son champ d'application. Choprabisco espère ainsi éviter que la dénomination « chocolat belge » devienne générique et assurer qu'uniquement les chocolats produits en Belgique selon des

critères spécifiques puissent être étiquetés comme « Made in Belgium » ou « Belgium style ».

Plus d'information à (uniquement en anglais) : <http://www.reuters.com/article/2013/03/27/us-belgium-chocolate-idUSBRE92Q05M20130327>

Initiative de la Commission européenne pour la réforme du système des marques

Le 27 mars, la Commission européenne a présenté ses propositions législatives visant à améliorer le système d'enregistrement des marques dans l'Union européenne. Le but est des rendre la protection des marques plus facile, moins chère et plus effective, tout en harmonisant les procédures applicables au niveau des Etats-Membres avec l'actuel système communautaire des marques.

Le paquet de réforme inclus une refonte de la Directive et une révision du Règlement sur le système communautaire des marques. (Voir : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=C OM:2013:0161:FIN:FR:PDF> et <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=C OM:2013:0162:FIN:FR:PDF>).

Nous croyons que cette réforme est une bonne opportunité pour qu'oriGIn réitère ses demandes concernant la possibilité de faire saisir des produits AOP/IGP contrefaits en transit dans l'UE (voir art 9.4 et 9.5 de la proposition de règlement) et pour clarifier les motifs absolus de rejet des demandes de marques consistant en, ou contenant des, AOP/IGP (voir Art 7.1 j et Art 7.1 k de la proposition de Règlement). oriGIn travaillera avec les institutions de l'UE pour améliorer le projet de règlement en ce sens.

Réforme de la PAC :

Etat des lieux des trilogues de négociation

Depuis le 11 avril, 6 trilogues se sont déjà déroulés : 2 sur les paiements directs, 2 sur

l'OCM, 1 sur le développement rural et 1 sur le règlement horizontal.

Si au cours de la réunion, notamment l'Espagne, le Portugal et l'Italie ont exprimé qu'ils n'accepteront pas un compromis final à n'importe quel prix, le commissaire européen de l'agriculture Dacian Cioloş a demandé aux ministres de montrer plus de volonté et d'être plus souple dans des domaines clés tels que la redistribution (convergence interne), les paiements pour les jeunes agriculteurs et le seuil d'activation de la discipline financière s'ils veulent parvenir à un accord avant la fin du mois de juin.

Les positions de certains Etats membres semblent être intraitables pour à un accord politique, lors du prochain Conseil qui se tiendra au mois de mai, le Conseil pourrait demander un mandat révisé pour poursuivre les négociations.

Plus d'information (uniquement en anglais) à : <http://eu2013.ie/news/news-items/20130422postagripr/>

De plus le 18 avril la Commission européenne a publié des propositions visant à établir un régime transitoire pour 2014 afin de garantir la continuité des mesures entre les deux périodes de programmation.

Les principales mesures visent les paiements directs, le développement rural ou encore la Croatie et l'intégration des nouvelles dispositions financières.

Plus d'information à : http://ec.europa.eu/agriculture/newsroom/114_fr.htm

NOUVELLES DES ENREGISTREMENTS D'IG

Demande d'enregistrement

- « Westfälischer Knochenschinken » (IGP) Allemagne - 09/04

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:102:0008:0011:FR:PDF>

- « Rigotte de Condrieu » (AOP) France - 7/05
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:130:0015:0019:FR:PDF>

Demande de modification

- « Volaille de Bresse » / « Poulet de Bresse » / « Poularde de Bresse » / « Chapon de Bresse » (AOP) France - 09/04
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:102:0012:0021:FR:PDF>

- « Raschera » (AOP) Italie - 16/04
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:109:0012:0017:FR:PDF>

- « Riz de Camargue » (IGP) France - 4/05
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2013:127:0017:0026:FR:PDF>

NOUVELLES DES ENREGISTREMENTS DES STG

Demande d'enregistrement

- « Moules de Bouchot » (STG) France, 7/05
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:125:0013:0014:FR:PDF>

Director

M. Massimo Vittori, oriGIn

Rédaction

Melle Marie Schmidt, oriGIn/Insight Consulting

Mme. Daniela Lizarzaburu, oriGIn

Mme. Ida Puzone, oriGIn

Contributeurs

M. Bernard O'Connor, NCTM O'Connor